



MANDAT DE PRÉSÉLECTION DES APPELS

COORDONNÉES DU MANDANT

Raison sociale : _____
 RCS : _____
 SIRET : _____

Adresse : _____
 Code postal/ville : _____
 Représenté par : _____

OBJET DU MANDAT DE PRÉSÉLECTION

Le Titulaire du(es) numéro(s) de ligne(s) dont les coordonnées figurent ci-dessous, mandate CACIIS pour mener, en son nom et pour son compte, toutes les étapes nécessaires à la mise en œuvre de la présélection. Dans ce cadre, le Titulaire autorise CACIIS à demander à France Télécom la modification de son contrat d'abonnement téléphonique en cours afin de mettre en place la présélection sur la(es) ligne(s) téléphonique(s) concernée(s). Ce mandat est confié sans limitation de durée.

La présélection permet au Titulaire d'utiliser de manière permanente le service téléphonique de CACIIS pour les appels pour lesquels la présélection du transporteur est disponible (et à compter de cette disponibilité), sans changer le format des numéros composés (c'est-à-dire sans utiliser de préfixe).

Nota : à partir du premier janvier 2002, et sous réserve de sa mise en œuvre effective par France Télécom, les appels locaux intra ZLT feront partie des appels pour lesquels la présélection du transporteur est disponible.

RESPONSABILITÉ DU TITULAIRE

Le Titulaire est seul responsable des informations concernant les Numéros de Lignes (**Numéros de Désignation d'Installation**) fournis dans le cadre du présent mandat.

PORTÉE DU MANDAT DE PRÉSÉLECTION

Le Mandat de présélection porte sur la création ou la résiliation de la présélection.

MODIFICATION / RESILIATION

Le Titulaire peut :

- révoquer le présent Mandat par lettre recommandée avec accusé de réception moyennant un préavis d'un mois, le service de présélection étant dans ce cas résilié au terme dudit préavis
- modifier la ou les ligne(s) bénéficiant de la présélection par lettre recommandée avec accusé de réception
- modifier le numéro de la ou des ligne(s) bénéficiant de la présélection par la signature d'un nouveau mandat au profit de CACIIS. La signature du nouveau mandat entraîne la résiliation automatique du précédent mandat dès la mise en œuvre de la présélection pour le ou les nouveau(x) numéro(s).

Dans le cas où le Titulaire décide de souscrire au service de présélection auprès d'un autre opérateur que CACIIS pour le ou les même(s) numéro(s) que celui (ceux) du présent mandat, il s'engage à en informer CACIIS avec un préavis écrit d'un mois. CACIIS rappelle qu'en tout état de cause ceci entraîne la résiliation automatique du service de présélection des appels.

Demande de Création

Numéros de lignes

Date de mise en œuvre

-- / -- / ----
 -- / -- / ----
 -- / -- / ----
 -- / -- / ----
 -- / -- / ----
 -- / -- / ----

Demande de Résiliation

Numéros de lignes

Date de mise en œuvre

-- / -- / ----
 -- / -- / ----
 -- / -- / ----
 -- / -- / ----
 -- / -- / ----
 -- / -- / ----

Fait en deux exemplaires originaux à _____ le _____

Représentant du Mandant : _____

Fonction : _____

Bon pour mandat :

Bon pour acceptation du mandat :